

Communiqué de presse

Barid Al-Maghrib et la Commission du Droit d'Accès à l'Information signent une convention de partenariat pour l'adhésion au Portail National du Droit d'Accès à l'Information

Rabat, le 26 octobre 2026

La CDAI (Commission du Droit d'Accès à l'Information) et le Groupe Barid Al-Maghrib ont procédé à la signature d'une convention de partenariat portant sur l'adhésion de Barid Al-Maghrib au PNDAl (Portail National du Droit d'Accès à l'Information), le 26 octobre 2026 au Musée de Barid Al-Maghrib à Rabat.

Présidée par M. Omar Seghrouchni, Président de la CDAI, et M. Amine Benjelloun Touimi, Directeur Général du Groupe Barid Al-Maghrib. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du renforcement des principes de transparence et d'ouverture, ainsi que de la facilitation de l'exercice du droit d'accès à l'information.

Le Portail National du Droit d'Accès à l'Information est une plateforme numérique dont la gestion est assurée par la CDAI. Il permet aux citoyennes et citoyens, ainsi qu'aux étrangers résidant légalement au Maroc, de déposer et de suivre leurs demandes d'accès à l'information, ainsi que les réclamations y afférentes, conformément aux dispositions de la loi n° 31.13 relative au droit d'accès à l'information. Cette plateforme permet également aux institutions adhérentes de disposer d'indicateurs leur permettant d'évaluer la performance du dispositif de traitement des demandes, d'en renforcer l'efficacité et d'améliorer la qualité des services proposés.

Ce portail constitue un outil numérique complémentaire aux procédures en vigueur pour le dépôt des demandes d'accès à l'information. Il permettra à Barid Al-Maghrib de simplifier les démarches d'accès à l'information et de moderniser les modalités de gestion des demandes, en cohérence avec sa dynamique de transformation numérique et son engagement en faveur de l'utilisation des technologies au service des usagers.

Cette convention traduit l'engagement des deux parties à renforcer la mise en œuvre effective du droit d'accès à l'information et à en faciliter l'exercice par les demandeurs, contribuant ainsi à la mise en place d'une administration moderne et performante, plaçant l'utilisateur au cœur de ses préoccupations.